

Rapport du conseil communal du 22 mai 2026

Séance publique

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et adresse, au nom de l'ensemble du conseil communal, ses sincères condoléances à la conseillère Carine SAUER (CSV) à la suite du décès de son frère.

1. Rapport d'activité Pacte Climat 2025-2026.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) se réjouit des résultats positifs du Pacte Climat et remercie toutes les personnes impliquées pour leur engagement. Elle donne ensuite la parole à Monsieur Alexander ADRIAN du bureau de planification et d'ingénierie Schroeder & Associés pour la présentation du rapport d'activité.

Monsieur Alexander ADRIAN expose les principales évolutions dans le cadre du Pacte Climat. Il rapporte que la commune a pu augmenter son taux de réalisation entre l'audit de 2022 et le nouvel audit de 2025, passant de 51,3 % à 58,2 %. Compte tenu des exigences renforcées du Pacte Climat, ce résultat est à considérer comme réjouissant. Il souligne que les mesures déjà mises en œuvre et les progrès réalisés doivent être rendus visibles, raison pour laquelle l'élaboration et la mise en œuvre des différents concepts revêtent une importance particulière.

Monsieur ADRIAN aborde ensuite les principaux indicateurs clés (Key Performance Indicators) du Pacte Climat et explique leur évolution.

Concernant la Journée du Pacte Climat, il rapporte qu'il s'agissait d'une manifestation réussie et bien fréquentée qui a suscité un grand intérêt.

Sous le point « Divers », Monsieur ADRIAN indique que, dans le cadre du Pacte Climat 2.0, une valeur cible nationale de 65 % est visée d'ici fin 2027. Cet objectif nécessite la mise en œuvre de nombreux concepts et mesures supplémentaires, mais semble toutefois atteignable.

Il présente également la planification annuelle du Pacte Climat pour 2026 et souligne la collaboration constructive avec l'équipe climat.

À l'issue de la présentation, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie encore une fois Monsieur Alexander ADRIAN pour ses explications ainsi que toutes les personnes impliquées dans le Pacte Climat pour le travail effectué.

2. Etat des restants 2025.

Madame Cathy THILL, receveur communal, distribue aux membres du conseil communal les documents correspondants et fournit les explications nécessaires à ce sujet. Elle demande la décharge pour un montant total de 1.213,10 €.

Sur demande du conseiller Metty SCHOLTES (LSAP), il est retenu que ce point de l'ordre du jour sera désormais traité dans le cadre d'une séance à huis clos.

Pour terminer, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie Madame Cathy THILL pour le travail consciencieux accompli.

Accepté à l'unanimité.

3. École fondamentale:

a) Organisation scolaire provisoire 2026/2027.

Monsieur Paul BIVER, président du comité d'école de l'École fondamentale de Grevenmacher, présente l'organisation scolaire prévue pour la prochaine année scolaire. Il expose aux membres du conseil communal les différents indicateurs relatifs à l'organisation scolaire provisoire et explique selon quels critères le contingent horaire est calculé. Parmi les indicateurs présentés figure notamment le nombre actuel de 474 élèves.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) se renseigne sur la durée pendant laquelle un poste de remplacement créé en raison de la décharge d'un enseignant doit être maintenu. Monsieur BIVER explique que ce poste doit être maintenu jusqu'à ce que la personne bénéficiant de la décharge soit admise à la retraite.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) souhaite savoir si le poste de remplacement fait l'objet d'un appel à candidatures à titre provisoire pour une durée d'une année à chaque fois. Le président du comité d'école le confirme.

Le conseiller Marc URY (CSV) demande si le projet linguistique a déjà été refusé par le passé. Monsieur BIVER explique que tel n'a pas été le cas jusqu'à présent. Le concept a toutefois dû être adapté à plusieurs reprises.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) demande des précisions concernant le nombre maximal d'enfants autorisé par classe dans l'éducation précoce et souhaite savoir si celui-ci est fixé à 20 enfants ou s'il est plus élevé. Monsieur BIVER explique que le nombre autorisé est plus élevé, sans toutefois pouvoir en indiquer, pour l'instant, le chiffre exact de mémoire. Il précise en outre que ce nombre est fixé à un niveau plus élevé, étant donné que tous les enfants ne fréquentent pas l'éducation précoce à temps plein. La conseillère Tess BURTON (LSAP) demande en outre si cela signifie que les enfants qui s'installent nouvellement dans la commune et qui ont déjà fréquenté l'éducation précoce auparavant seront néanmoins admis. Le président du comité d'école le confirme.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) souhaite en savoir plus sur le nombre prévu de classes du cycle 3.2 pour la prochaine année scolaire et demande pourquoi quatre classes sont prévues au lieu des trois classes existantes jusqu'à présent. Elle fait observer que le nombre moyen d'enfants par classe paraît assez élevé et souhaite savoir à quoi cela est dû. Monsieur BIVER précise que cela s'explique notamment par le fait que certains enfants ne peuvent pas terminer le cycle dans la durée prévue, car ils n'ont pas encore atteint le socle de compétences requis, et qu'ils restent dès lors plus longtemps dans le cycle concerné. Il en résulte une augmentation du nombre d'élèves dans les classes concernées.

Pour conclure, la conseillère Tess BURTON (LSAP) soulève la question de savoir si la liste relative à l'indice social, destiné à tenir compte du contexte socio-économique de la population scolaire et à permettre l'attribution de ressources ou de mesures de soutien supplémentaires aux écoles en fonction des besoins constatés, est accessible au public. Monsieur BIVER explique qu'il suppose que tel est le cas. La conseillère Tess BURTON (LSAP) demande ensuite des précisions concernant l'indice social et souhaite savoir si un indice social plus élevé doit être considéré comme positif. Monsieur Paul BIVER, président du comité d'école, le confirme et explique qu'un indice social plus élevé entraîne l'octroi de ressources humaines et financières supplémentaires à l'école concernée.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) s'enquiert de l'état d'avancement du projet « Naturschoul ». La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que le projet se trouve actuellement encore en phase de planification. Il manquerait encore quelques autorisations de l'Administration de la nature et des forêts. En outre, un mur en pierres sèches qui s'est effondré doit encore être remis en état. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) s'enquiert du calendrier prévu pour le projet. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique qu'elle

ne peut pas donner d'informations précises à ce sujet pour le moment. Il convient tout d'abord de reprendre contact avec le préposé forestier. Par ailleurs, les offres reçues se sont avérées plus élevées que les crédits prévus au budget.

L'organisation scolaire provisoire 2026/2027 est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

b) PEP (plan d'encadrement périscolaire) 2026/2027.

Monsieur Paul Biver, président du comité d'école, présente ensuite le plan d'encadrement périscolaire PEP 2026/2027 et explique que celui-ci définit la collaboration entre l'École fondamentale, la Maison relais et l'École de musique. En outre, le plan fixe les responsabilités respectives et règle l'utilisation des différents locaux par les acteurs concernés. Font également partie intégrante du PEP la classe des instruments à vent, la classe de logopédie, le cours de portugais, le MaKaRo ainsi que la LASEP.

Le plan d'encadrement périscolaire PEP 2026/2027 est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Propositions de réaffectation.

Huit propositions de réaffectation sont adoptées par le conseil communal, dont sept à l'unanimité.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie finalement Monsieur Paul BIVER ainsi que toute son équipe pour le travail accompli. Elle adresse également ses remerciements à Monsieur Claude MEISCH (DP), Ministre de l'Éducation, et souligne que celui-ci soutient activement la Ville de Grevenmacher depuis plusieurs années dans le domaine de l'organisation scolaire.

4. Dons et subsides:

a) „Comité des Fêtes de la Ville de Grevenmacher“:

1. Subside pour participation aux frais: 3000€.

Accepté à l'unanimité.

2. Subside pour l'organisation de la Fête du Raison et du Vin 2026: 87.000€.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) s'informe sur la raison de la division de ce point en deux postes distincts. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que l'un des postes existe depuis toujours, tandis que l'autre a été ajouté ultérieurement. Il pourrait toutefois être examiné si les deux subsides devaient être regroupés à l'avenir en un seul point.

Accepté à l'unanimité.

b) Care Luxembourg: 100€.

Accepté à l'unanimité.

c) Team BOW24 asbl (« 6 Stonne schwammen »): 250€.

Accepté à l'unanimité.

5. Approbation d'actes et de conventions:

a) Approbation de deux actes de vente.

1. L'acte de vente porte sur un terrain, sis au lieu-dit « um Däerel », d'une superficie de 90 ares et 65 centiares de terre labourable.

Le prix de vente est fixé à 38.250€.

En date du 22 avril 2025, le conseil communal a fait valoir son droit de préemption pour le terrain en question.

Accepté à l'unanimité.

2. L'acte de vente porte sur un terrain, sis au lieu-dit « rue des Bateliers », d'une superficie de 33 centiares.

Le prix de vente est fixé à 247,50€.

Accepté à l'unanimité.

b) Convention relative à la libération de l'obligation d'aménagement d'emplacement de stationnement.

Acceptée à l'unanimité.

c) Convention réglant le transit des eaux usées de Manternach via Grevenmacher à la station d'épuration de Grevenmacher.

Acceptée à l'unanimité.

d) Deux contrats de bail portant sur la location d'un emplacement de stationnement libre au parking souterrain.

Acceptés à l'unanimité.

e) Contrat de concession.

Accepté à l'unanimité.

6. Décomptes de travaux:

a) Rénovation Maison communale 3, „Place du Marché“: 939.037,52€.

Le décompte est adopté par le conseil communal avec 8 voix pour et 3 voix contre (DP).

b) Places de jeux: aménagements (« Am Weier »): 292.498,82€.

Accepté à l'unanimité.

7. Déclassement d'une partie du domaine public:

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) donne la parole à Madame Stéphanie RODRIGUES du service d'urbanisme, afin que celle-ci puisse fournir les explications nécessaires concernant ce point. Madame RODRIGUES explique qu'il ressort du plan parcellaire que des parties du domaine public traversent les terrains des immeubles sis 41 - 43, rue des Tisserands, ainsi que 12, rue des Bateliers. Afin de clarifier la situation foncière, un déclassement des surfaces concernées appartenant au domaine public est nécessaire, de sorte que celles-ci puissent être attribuées aux propriétés privées respectives. Ce n'est qu'après la régularisation de la situation parcellaire que l'autorisation sollicitée pour la transformation de la maison unifamiliale, située au 12, rue des Bateliers, en maison bifamiliale pourra être accordée. Madame RODRIGUES poursuit en expliquant qu'il est supposé que la zone concernée faisait initialement partie du domaine public, étant donné qu'une conduite d'assainissement y passait en dessous. Après leur déclassement, les deux parcelles seraient cédées aux propriétaires respectifs. Jusqu'à une future reconstruction de l'immeuble situé aux 41 - 43, rue des Tisserands, une servitude correspondante restera toutefois maintenue.

Accepté à l'unanimité.

8. Projet de lotissement de fonds:

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service d'urbanisme fournit les explications nécessaires concernant ce point de l'ordre du jour.

Dans le cadre du présent projet de lotissement, le conseiller Claude WAGNER (DP) s'enquiert de savoir si le chemin y existant sera maintenu. Monsieur CRESPIN explique qu'après la réalisation du projet, le chemin ne sera vraisemblablement plus nécessaire. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique ajoute qu'il existe d'autres chemins aménagés menant à cette zone. Le chemin en question n'est d'ailleurs plus dans un état approprié et n'est dès lors plus praticable que de manière limitée.

Accepté à l'unanimité.

9. Approbation des comptes 2024:

a) Compte de gestion 2024.

Aucune observation n'a été formulée par le service de contrôle financier du Ministère concernant les deux comptes soumis.

Les deux comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité par le conseil communal.

b) Compte administratif 2024.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que plusieurs remarques concernant le document soumis ont été formulées par le service de contrôle financier du Ministère.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) déclare avoir quelques observations à formuler concernant différents décomptes. Il s'agit de projets qui sont achevés depuis déjà un certain temps. En outre, au niveau des recettes, différents articles ont fait l'objet de transferts entre les postes budgétaires. Diverses recettes ont été transférées du budget ordinaire vers le budget extraordinaire, ce qui lui semble problématique.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) rétorque que les transferts effectués ne reposaient en aucun cas sur de mauvaises intentions.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) conclut en déclarant que, pour les raisons évoquées, son groupe politique ne votera pas en faveur du compte administratif 2024.

Le compte administratif 2024 est adopté par le conseil communal avec 6 voix pour et 5 voix contre.

Point supplémentaire: Confirmation d'un règlement temporaire de circulation:

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe le conseil communal que l'ordre du jour sera complété par ce point supplémentaire.

Accepté à l'unanimité.

10. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe avoir reçu un courrier de Monsieur David WEIS de l'INRA (Institut national de recherches archéologiques), dans lequel celui-ci propose une visite des fouilles archéologiques au „Baxerasgaart“. Elle propose de procéder à cette visite conjointement avec les membres du conseil communal à l'issue de la prochaine séance du conseil communal. Le conseil communal marque son accord à cette proposition.

Dans le cadre du „Baxerasgaart“, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe en outre de la restauration de la statue „Notre-Dame de la Garde“. Elle souligne qu'il s'agit d'un monument d'une grande importance historique et symbolique. La statue a notamment joué un rôle important pour la population de Grevenmacher pendant la Seconde Guerre mondiale, car de

nombreux habitants s'y sont alors rassemblés pour commémorer les jeunes hommes déportés. Elle souligne s'être personnellement engagée pour que le monument soit préservé. Elle indique en outre que l'inauguration officielle de la statue restaurée est prévue le 18 septembre 2026 à 19h00.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si les travaux de restauration de la statue ont été effectués dans la grange du Comité des Fêtes. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) le confirme. À la question complémentaire du conseiller Claude WAGNER (DP) de savoir combien de temps la statue restera encore dans la grange, la bourgmestre répond que ce sera probablement le cas jusqu'au 5 juin.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) fait remarquer que ce retard a des répercussions sur la planification du Comité des Fêtes, étant donné que les travaux de construction du char de parade dans la grange n'ont jusqu'à présent pas pu être entamés comme prévu.

11. Questions au collège échevinal.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) :

- Elle explique que sa première question concerne le réaménagement de la rue de Trèves. Elle rappelle que, dans le cadre du projet, des critiques ont déjà été formulées à plusieurs reprises quant à la décision de mener les travaux dans la rue de Trèves en même temps que le réaménagement du « Schiltzenplatz ». Elle s'enquiert des raisons justifiant l'exécution séparée des deux projets. Elle demande également si la rénovation de la rue de Trèves doit être considérée comme urgente ou si sa réalisation pourrait éventuellement être reportée de quelques mois afin de permettre une mise en œuvre conjointe des deux projets.
La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'aucune modification ne sera plus apportée à la planification prévue. Le renouvellement de la rue de Trèves reste prévu pour la fin de l'année en cours. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique ajoute que l'ouverture des soumissions aura lieu la semaine prochaine. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ajoute qu'aucun crédit n'est par ailleurs prévu dans le budget de l'année en cours pour un réaménagement du « Schiltzenplatz ».
- La conseillère Tess BURTON (LSAP) explique que sa deuxième question concerne les distributeurs d'eau potable. Elle demande pour quelle raison aucun distributeur d'eau potable correspondant n'est prévue au niveau des infrastructures sportives « Op Flohr ». Monsieur Yves CHRISTEN du service technique précise que les infrastructures sportives « Op Flohr » n'avaient pas encore été prises en considération au moment de la détermination des emplacements des distributeurs d'eau potable. Il ajoute que l'installation d'un distributeur d'eau potable supplémentaire à cet endroit reste toutefois possible à une date ultérieure.
- Pour conclure, la conseillère Tess BURTON (LSAP) s'enquiert du chemin de liaison entre la rue Hiel et la rue Boland. Elle demande s'il s'agit d'un chemin public ou s'il existe un droit de passage à cet endroit.
La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'elle doit d'abord vérifier cette question ou la transmettre et qu'elle ne peut, à ce stade, donner de réponse immédiate à ce sujet.
Monsieur Yves CHRISTEN du service technique réplique qu'il ne s'agit pas d'un chemin public, mais d'une propriété privée.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV):

- Il se réfère aux informations du collège échevinal sur les dossiers en cours et s'enquiert du calendrier des travaux de l'INRA dans le secteur du « Baxerasgaart ». Il souhaite savoir quand

ces travaux seront achevés et à partir de quel moment le début des travaux de construction proprement dits pourra être envisagé.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique ne pas être en mesure de fournir davantage de précisions à ce sujet, étant donné que la Ville de Grevenmacher n'est pas impliquée dans les travaux concernés de l'INRA.

- Par ailleurs, le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) évoque le trottoir longeant la zone concernée qui, à l'heure actuelle, ne mène nulle part. Il suggère de mettre en place une signalisation appropriée afin que les piétons empruntent le trottoir situé de l'autre côté de la rue.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique qu'une signalisation correspondante a déjà été mise en place. Toutefois, les panneaux ont été déplacés à plusieurs reprises par des tiers.

Le conseiller Marc URY (CSV):

- Il fait référence au quartier résidentiel prévu dans le cadre du PAP « Ënnert dem Pietert ». Il indique avoir constaté que la liaison entre le nouveau quartier résidentiel et la route de Machtum est assurée à deux endroits exclusivement par des escaliers en pente raide. Se référant à la déclaration du collège échevinal, qui prévoit la poursuite de la mise en œuvre du plan communal en faveur des seniors et fixe comme objectif l'aménagement progressif de la Ville de Grevenmacher pour la rendre accessible à tous, il demande si le nouveau quartier résidentiel ne devait pas lui aussi répondre à ces objectifs. Il demande dès lors s'il était possible de prévoir également des rampes supplémentaires au niveau des escaliers concernés ou dans quelle mesure l'aménagement ultérieur de telles rampes serait encore réalisable, afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les parents avec poussettes ainsi que les cyclistes.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que le PAP en question prévoit deux escaliers qui ne répondent pas aux exigences en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). L'installation de rampes supplémentaires n'était pas prévue à ces endroits.

- Le conseiller Marc URY (CSV) renvoie ensuite au rapport « *Jeunes décrocheurs et jeunes inactifs au Luxembourg* » pour l'année scolaire 2024/2025, selon lequel le taux de décrochage scolaire reste globalement stable et s'élève à 5,7 % en tenant compte des réinscriptions. Le rapport souligne en outre que les mesures de prévention et de soutien, notamment le « Service volontaire » du « Service national de la jeunesse », ont un impact positif sur l'évolution du taux de décrochage scolaire. Ce service offre des avantages tant aux jeunes eux-mêmes qu'aux structures d'accueil, notamment grâce à des coûts relativement faibles pour les communes et à la possibilité pour les jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle.

Dans ce contexte, il demande si la commune a déjà soutenu des jeunes dans le cadre de ce programme et, dans l'affirmative, combien d'entre eux en ont bénéficié.

Madame Jessica STEFFEN du service du personnel explique qu'une convention correspondante existe déjà pour stagiaires respectivement pour jeunes dans le cadre d'un tel programme. La mise en œuvre ne se fait toutefois pas sans difficultés dans tous les cas. Ainsi, les candidatures pour des activités dans le domaine des travaux de jardinage en hiver ne seraient généralement pas prises en considération, étant donné qu'aucun travail correspondant n'est effectué à cette période et qu'il ne faudrait pas donner aux jeunes une image erronée de l'activité.

Pour d'autres domaines, comme le bain en plein air, il existe également une convention correspondante.

Le conseiller Claude WAGNER (DP):

- Il s'enquiert des raisons de la fermeture du « Kulturhuef Bistro », qui perdure depuis un certain temps.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) précise que cette thématique ne fait pas l'objet de la séance et n'a pas sa place ici.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) répond que cette question est pourtant légitime et qu'il attend également une réponse.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) répond que plusieurs candidats se sont certes manifestés, mais qu'aucun candidat approprié ne s'est présenté à ce jour.

- Par la suite, le conseiller Claude WAGNER (DP) s'enquiert de l'état d'avancement actuel concernant les bâtiments de la SNHBM (Société nationale des habitations à bon marché) situés dans la rue des Fleurs.

Madame Stéphanie RODRIGUES du service d'urbanisme explique que la SNHBM envisage de réaliser six unités de logement, ce qui n'est pas autorisé conformément au PAG en vigueur. En outre, il ne serait pas possible de reclasser uniquement une parcelle individuelle exclusivement pour ce projet.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) remarque que les bâtiments existants se trouvent dans un état peu attrayant et qu'ils ne donnent pas une bonne impression.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que des représentants de la SNHBM se sont déjà présentés auprès de la commune et qu'on leur a clairement exposé que la démarche demandée n'est pas possible sous cette forme.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP):

- Il s'enquiert de savoir s'il est exact que la surface gazonnée du stade soit à nouveau interdite d'accès pendant une certaine période.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que les travaux d'entretien annuels de la surface gazonnée sont effectués. À la suite de ces travaux, le terrain devra être mis au repos pendant quelques semaines et ne pourra pas être utilisé durant cette période.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande si cette fermeture a été convenue au préalable avec les clubs concernés.

Monsieur CHRISTEN indique que la piste d'athlétisme reste accessible.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP) rétorque que l'athlétisme ne se limite pas exclusivement aux disciplines de course, mais que les disciplines de lancer doivent également pouvoir être entraînées.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que les travaux d'entretien nécessaires doivent être réalisés régulièrement.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer que le club doit pouvoir continuer à assurer ses entraînements pendant cette période.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) rétorque que la réalisation des travaux d'entretien est indispensable. Le club d'athlétisme, en tant qu'association sportive, devrait comprendre que les installations doivent être maintenues dans un bon état grâce à des travaux d'entretien réguliers. De plus, la pratique des disciplines de lancer telles que le lancer du marteau ou du disque ne peut pas être déplacée sur le terrain en gazon synthétique.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP):

- Elle demande à qui incombe l'entretien du pont frontalier.
La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que cette responsabilité revient à l'Administration des ponts et chaussées.